

Union - Discipline - Travail

Réf: Dossier N°: 47965

## **AVIS DE CONSTITUTION**

## **SOCIETE « NIKAN EXPLOITATION »**

<u>Siège social</u>: ABIDJAN - COCODY Angré, 7è Tranche, Lot 3934, Ilot 256, 22 BP 1375 ABIDJAN 22

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30 Mars 2018, et enregistrés au CEPICI le 06 Mars 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

**Dénomination:** « NIKAN EXPLOITATION ».

Objet: Exploitation minière ; Prestations de services divers.

<u>Capital social:</u> 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

<u>Siège social:</u> ABIDJAN - COCODY Angré, 7è Tranche, Lot 3934, Ilot 256, 22 BP 1375 ABIDJAN 22

GERANT: Monsieur BLAISE KINAMPINAN COULIBALY.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09251 du 06/04/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8644 du 06/04/2018

